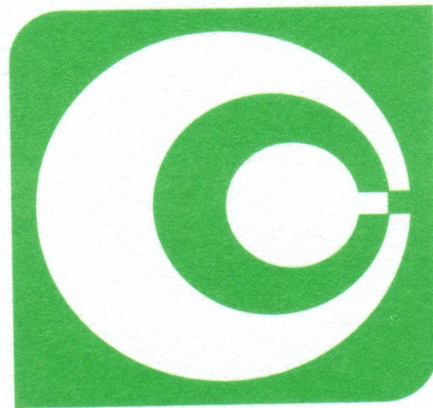


PROTOCOLE DE POSTVENTION

**Guide d'intervention en situation de décès par
suicide ou de situations traumatisantes**

COMITÉ HUMAINITAIRE D'INTERVENTION DE CRISE

CHIC



Cégep de Chicoutimi
www.cegep-chicoutimi.qc.ca

Octobre 2007

Réf. : G6 219 025

**Afin d'alléger la lecture, nous ne retiendrons que l'emploi du genre masculin.
Veuillez garder à l'esprit la féminisation du genre.**

Adaptation : Janvier 2007 pour le Cégep de Chicoutimi

Madame Lynn Potvin Psychologue, Services aux étudiants

Monsieur Guy Morasse Aide pédagogique individuel

Madame Christine Villeneuve Secrétaire de l'AGÉÉCC

Mise en page : Madame Christine Villeneuve

Correction : Monsieur Richard Boivin

Cégep de Chicoutimi
534, Jacques Cartier Est
Chicoutimi, Québec
G7H 1Z6
Tél. : (418) 549-9520
Télécopieur : (418) 549-1315
Adresse électronique : www.cegep-chicoutimi.qc.ca

Toute reproduction interdite sans autorisation

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
INTRODUCTION	7
1. SITUATIONS TRAUMATISANTES	8
1.1 Définition.....	8
1.2 Exemples se référant aux situations traumatisantes.....	8
2. COMITÉ DE POSTVENTION EN CAS DE SITUATIONS TRAUMATISANTES	8
2.1 Responsabilité du Comité de postvention.....	8
2.2 Composition du Comité de postvention.....	9
2.3 Procédures à suivre en cas de suicide et autres situations.....	10
3. RÔLES ET MANDATS DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE	11
4. INTERVENTION EN POSTVENTION DANS LE CAS D'UN DEUIL PAR SUICIDE	13
Étape 1 : Le choc et le déni.....	14
Étape 2 : La protestation.....	15
Étape 3 : La désorganisation.....	16
Étape 4 : La réorganisation.....	17
5. PLAN D'INTERVENTION EN POSTVENTION LORS D'UNE SITUATION TRAUMATISANTE	18
6. DÉMARCHES ORGANISATIONNELLES	20
Étape I : Signalement d'un décès par suicide ou d'une situation traumatisante.....	21
= Organigramme visant le signalement et la validation d'une situation traumatisante.....	22
Étape II : Validation de l'information.....	23
= Fiche de signalement et de validation d'une situation traumatisante.....	25
Étape III : Planification des opérations.....	26
= Fiche du profil psycho-social et type d'intervention.....	29
= Profil psycho-social et type d'intervention.....	30
Étape IV : Diffusion de l'information et du plan d'action.....	31
= Lettre de condoléances émise aux parents.....	33
= Communiqué émis au personnel du Collège.....	34

= Lettre émise aux enseignants des groupes cibles.....	35
= Démarche proposée et coordonnées des services mentionnés.....	36
= Synthèse des principales réactions.....	37
= Synthèse des besoins.....	37
Étape V : Intervention auprès des personnes et des groupes cibles.....	38
Étape VI : Évaluation de l'intervention	40
= Questionnaire d'évaluation.....	42
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	45
AIDE-MÉMOIRE	46
1 = Protocole de postvention (version abrégée).....	47
2 = Cadre théorique d'une séance de verbalisation.....	48
3 = Plan suggéré pour la rencontre de verbalisation	48
1) Introduction	50
2) Les faits.....	50
3) Les réactions émotionnelles.....	51
4) L'information.....	51
5) La stabilisation et l'évaluation de la rencontre	53
4 = Bottin des ressources et références	54
5 = La prévention continue	55

PRÉAMBULE

Le Comité humanitaire d'intervention de crise du Cégep de Chicoutimi¹ (CHIC) vous propose un protocole de postvention qui vous guidera en cas de situations traumatisantes. La démarche proposée ici fait appel à la responsabilité de chaque membre de la communauté collégiale en utilisant une approche basée sur le volontariat et la concertation de tous les intervenants. Ceux-ci ont un rôle bien précis à jouer lorsqu'une situation d'urgence survient. Prenons ici l'exemple d'un deuil par suicide qui a de nombreuses répercussions à des degrés divers sur la population collégiale. Rien ne doit être laissé au hasard dans ces circonstances si prenantes sur le plan des émotions et si délicates compte tenu de toutes les décisions à prendre dans un très court laps de temps.

Qui s'adresse aux médias ? Qui contacte la famille pour récupérer les effets personnels de la personne qui s'est suicidée ? Qui rencontre les groupes d'étudiants concernés ? L'équipe de postvention en cas de situations traumatisantes, qui est chargée de faire l'intervention sur le terrain, doit compter sur l'échange d'information afin d'éviter le plus possible les situations ambiguës et ce protocole deviendra pour nous tous un véritable document de référence.

En établissant un plan d'action et en définissant *a priori* les responsables à chaque étape de l'opération de postvention en cas de situations traumatisantes, le Cégep de Chicoutimi s'assure ainsi de gérer avec le plus de professionnalisme possible une crise que tous aimeraient bien pouvoir éviter.

Le protocole de postvention en cas de situation traumatisante pourra être appliqué dans toutes les situations traumatisantes (acte violent, accident, sinistre naturel ou tout autre sujet d'actualité d'importance majeure). Il est nécessaire de consulter le plus rapidement possible nos modes de communication tels que courriel, babillard électronique, boîte vocale et accès au répertoire téléphonique du cégep. Vous pourrez accéder au protocole en vous rendant sur le site web du cégep **www.cegep-chicoutimi.qc.ca**. Vous y trouverez une section Ressources humaines et vous pourrez y télécharger le protocole.

¹ Le Comité humanitaire d'intervention de crise est composé d'une douzaine de personnes représentant toutes les catégories de personnel du Cégep de Chicoutimi ainsi que les étudiants et parents, dont la totalité a reçu une formation d'intervention de première ligne par le Centre de prévention du suicide (CPS-02).

De plus, il est très important avant de communiquer une nouvelle concernant toute situation d'urgence de bien valider les informations reçues auprès de la direction des Services aux étudiants qui aura vérifié auprès de la Sécurité publique ou des instances faisant office d'autorité au moment de la crise.

À la fin de ce document, vous trouverez le bottin de ressources et de références (aide-mémoire) remis à tout le personnel du Cégep. Il serait par ailleurs judicieux de réviser périodiquement le présent document afin d'en assurer sa pleine efficacité.

Nous tenons à souligner que notre protocole a été élaboré à partir de celui du Cégep de Granby-Haute-Yamaska qui lui s'est inspiré de ceux de François-Xavier-Garneau, de Limoilou et de Ahuntsic.

Le Comité humanitaire d'intervention de crise (CHIC)

du Cégep de Chicoutimi

Janvier 2007

INTRODUCTION

La postvention est une intervention rapide et concertée permettant de soutenir les membres d'une communauté à la suite d'une **situation traumatizante**.

La durée et l'intensité du deuil ou à la suite d'une situation traumatizante varient en fonction de certains facteurs spécifiques : la nature du lien entre les personnes concernées, la nature de l'attachement envers ces mêmes personnes, les circonstances entourant la situation traumatizante, l'absence ou la présence de soutien dans l'entourage, la personnalité des gens et l'expérience de situation traumatizante.

La procédure mise en place par le Cégep vise à :

1. assurer une intervention rapide et efficace auprès des personnes qui vivent une situation traumatizante et qui touche un membre de la communauté collégiale.
2. favoriser une circulation adéquate de l'information auprès de la communauté, des médias et de la famille.
3. mettre en place un réseau d'aide permettant aux personnes endeuillées ou touchées par cette crise traumatizante de bénéficier du soutien requis.

Le présent document comporte six parties :

- I. Situations traumatizantes
- II. Comité de postvention en cas de situations traumatizantes
- III. Rôles et mandats des membres de la communauté collégiale
- IV. Intervention en postvention dans le cas d'un deuil par suicide
- V. Plan d'intervention en postvention lors d'une situation traumatizante
- VI. Démarches organisationnelles

De plus, les aide-mémoire que l'on retrouve à la fin du document serviront de références dans le cadre de l'application de la procédure de postvention.

I. SITUATIONS TRAUMATISANTES

1.1 Définition

Par définition, un traumatisme résulte d'un violent choc émotionnel à la suite d'une situation qui va à l'encontre du contexte même de la vie normale d'un individu.

Cette situation peut alors s'avérer dramatique pour la personne qui la vit et qui devra, pour s'en sortir, avoir recours à une aide psychologique.

1.2 Exemples de situations traumatisantes

On peut difficilement les énumérer les unes après les autres, mais celles qui se vivent malheureusement trop souvent, et parfois même au quotidien, sont :

- le suicide d'un étudiant, d'un ami, d'un parent, d'un membre du personnel
- la violence par les armes
- les maladies psychologiques
- l'alcoolisme et les drogues
- la grossesse non désirée
- les suicides collectifs
- les sinistres naturels
- le décès d'un proche, d'un ami, d'un parent
- toute autre cause d'importance majeure

II. COMITÉ DE POSTVENTION EN CAS DE SITUATIONS TRAUMATISANTES

2.1 Responsabilité du Comité de postvention en cas de situations traumatisantes

La direction des Services aux étudiants ou son représentant agit à titre de coordonnateur du Comité de postvention. Lors d'une situation traumatisante nécessitant une activité de postvention, il convoque d'urgence le Comité de postvention.

De plus, elle peut assigner d'office sur le Comité de postvention en cas de situations traumatisantes toute personne du CHIC qu'elle juge utile dans l'élaboration et l'application d'un plan d'intervention. Le Comité désigne une personne qui agit à titre de lien avec le CPS-02 ou le CLSC.

2.2 Composition du Comité de postvention en cas de situations traumatisantes

Nous jugeons essentiel que l'équipe de postvention soit formée en majeure partie des membres du personnel du cégep puisqu'ils connaissent bien le milieu et ses particularités. Il est tout aussi important que le comité soit en lien avec des intervenants provenant d'organismes externes qui possèdent une expertise concernant les diverses situations traumatisantes et l'intervention post-traumatique. De plus, ces intervenants externes permettent d'objectiver la situation, de diminuer la lourdeur des interventions pour les intervenants internes et de faciliter une référence directe vers un organisme externe pour les personnes qui sont les plus touchées.

Composition

- ◆ La direction des Services aux étudiants ou son représentant
- ◆ Le responsable du Comité humanitaire d'intervention de crise (CHIC)
- ◆ Le responsable de l'intervention psychologique
- ◆ Le responsable du service de santé
- ◆ Un participant *ad hoc* pour :
 - a) les étudiants réguliers :
 coordonnateur du département ou de la discipline impliquée ou son représentant
 - b) le personnel du Cégep :
 le représentant de l'unité syndicale concernée ou des cadres ou leur représentant
 - c) les centres de formation Humanis, La Baie, Forestville et le CQFA :
 les directeurs respectifs de ces centres ou leurs représentants
- ◆ Au besoin, toute autre personne jugée utile par le Comité de postvention en cas de situation traumatisantes,
 et
au besoin également, un représentant du CPS-02 ou du CLSC.

2.3

PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS D'UNE SITUATION TRAUMATISANTE

A) **Dans l'éventualité d'une situation traumatisante qui touche un étudiant au régulier,**

informer la direction des Services aux étudiants qui, après validation de l'information, en informe le Comité humanitaire d'intervention de crise (CHIC) qui convoque d'urgence le comité de postvention.

B) **Dans l'éventualité d'une situation traumatisante qui touche un étudiant adulte du Centre de formation continue Humanis, un étudiant régulier ou un membre du personnel du Centre de formation en métallurgie de La Baie,** l'information est communiquée à la direction d'Humanis ou à la direction du Centre de formation à La Baie qui, immédiatement, applique la procédure «A» définie précédemment.

C) **Dans l'éventualité d'une situation traumatisante qui touche un étudiant ou un membre du personnel du Centre québécois de formation aéronautique (CQFA),** l'information est communiquée à la direction de ce centre qui, immédiatement, applique la procédure «A» définie précédemment.

D) **Dans l'éventualité d'une situation traumatisante qui touche un membre du personnel du Cégep,** l'information est communiquée à la direction des Ressources humaines qui, immédiatement, applique la procédure «A» définie précédemment.

E) **Dans l'éventualité d'une situation traumatisante qui touche un étudiant ou un membre du personnel du Centre d'études collégiale de Forestville,** l'information est communiquée à la direction du centre qui, immédiatement, applique la procédure «A» définie précédemment.

Voir page 22 => organigramme : signalement

III. RÔLE ET MANDATS DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

L'impact d'un plan de postvention lors de situations traumatisantes repose sur trois éléments principaux :

- l'engagement social des membres de la communauté
- la concertation avec les ressources du milieu
- l'efficacité de la coordination opérationnelle

Les situations traumatisantes présentent de multiples facettes (personnelles, communautaires, légales, organisationnelles, etc.) et impliquent une prise de décision rapide, prudente et conséquente. Afin de favoriser l'efficacité recherchée, il importe que chacun connaisse la nature exacte et l'étendue de son implication dans la démarche.

La présente section cerne brièvement les rôles et les mandats des personnes et des centres responsables engagés dans le déroulement des opérations de postvention au cégep.

Les membres de la population étudiante et le personnel sont appelés à participer activement au programme de postvention en signalant, sur le champ, à la direction des Services aux étudiants, toute situation traumatisante impliquant une personne qui étudie ou qui travaille au Cégep ou à un de ses campus.

La direction des Services aux étudiants assure la validation et la diffusion de l'**information**. Elle convoque le Comité de postvention en cas de situations traumatisantes et assure la **coordination générale** de ses travaux.

Les **membres du Comité de postvention** en cas de situations traumatisantes analysent l'**ensemble des facteurs** en cause dans la situation et définissent un **plan d'action spécifique** à la lumière des balises définies dans le présent document.

La direction des Services aux étudiants ou son représentant agit à titre de coordonnateur du Comité de postvention en cas de situations traumatisantes.

Le personnel du Centre de prévention du suicide (CPS-02) peut supporter les interventions en lien avec le protocole de postvention en cas de situation traumatisante et est disponible à recevoir toute personne en situation de crise. Il peut assurer le suivi auprès de toute personne à risque le cas échéant. Toute demande d'intervention serait évaluée préalablement par le Comité de postvention.

Le Comité humanitaire d'intervention de crise (CHIC) se réunit une fois par session pour faire **le point sur les interventions** de postvention en cas de situations traumatisantes effectuées dans notre cégep, en évaluant **leur pertinence** et en formulant des **recommandations** visant à améliorer la procédure ou son application.

IV. INTERVENTION EN POSTVENTION DANS LE CAS D'UN DEUIL PAR SUICIDE

(Source : Centre de prévention du suicide 02)

N.B. Le deuil par suicide est sans aucun doute la situation traumatisante qui se vit le plus fréquemment. À ce propos, nous lui accordons ce présent chapitre et l'information qui suivra abordera tout autant le deuil par suicide qui, comme en fait mention la section du document réservé au protocole d'intervention, est en hausse constante auprès des jeunes et de la population en général.

DEUIL PAR SUICIDE

Introduction

Pour les endeuillés, un deuil par suicide est habituellement plus intense et plus complexe à vivre qu'un deuil à la suite d'un décès naturel ou accidentel. Le processus de deuil peut se diviser en quatre grandes étapes. Toutefois, c'est un processus dynamique dont les étapes s'entremêlent et se confondent parfois.

À travers les quatre étapes, la personne endeuillée vit de façon fluctuante des sentiments d'abandon, de rejet, d'impuissance, de colère, de culpabilité, de confusion, d'insécurité, d'incompréhension et une profonde remise en question de soi. Elle se sent vulnérable et souffre de maux psychologiques et physiologiques causés par la perte de l'être cher : douleur intense, stress et désorganisation. Tout au long du processus, elle tente désespérément de donner un sens au suicide.

Les réactions et leur intensité varient d'une personne à l'autre compte tenu de certains facteurs tels que :

- ⊗ la relation avec la personne décédée
- ⊗ les conflits avec le suicidé ou son entourage
- ⊗ l'âge et la personnalité de la personne endeuillée
- ⊗ les expériences précédentes avec la mort
- ⊗ les circonstances entourant le décès
- ⊗ les mécanismes d'adaptation de la personne
- ⊗ la capacité ou l'incapacité d'exprimer ses émotions
- ⊗ le soutien du réseau social ou l'isolement
- ⊗ une nouvelle perte affective

La verbalisation et le soutien social sont essentiels dans le processus de deuil. S'il en était autrement cela pourrait entraîner une réaction mélancolique pathologique, où le deuil est démesurément intensifié ou prolongé. Plusieurs chercheurs considèrent par ailleurs que les personnes endeuillées par suicide constituent un groupe à risque de suicide.

Les quatre étapes du deuil sont :

- Le choc et le déni
- La protestation
- La désorganisation
- La réorganisation

Première étape : **LE CHOC ET LE DÉNI**

1^{re} étape : Le choc et le déni	Quelques caractéristiques	Pistes d'intervention
<p>La personne a de la difficulté à assimiler la réalité de la perte ainsi que la forme du décès. Ce mécanisme temporaire de protection permet d'absorber et d'intégrer progressivement la tragédie (déni partiel et temporaire).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -) Choc initial souvent plus grand en raison de la cause du décès -) Déni du décès remplacé par un déni de la cause du décès qui est relativement résistant entravant le cheminement normal du deuil. -) Déni de la cause du décès qui est induit par le choc psychologique et influencé grandement par des considérations d'ordre social (réprobation, déshonneur, honte, rejet). -) Recherche d'un coupable ou d'une cause (constitue une forme de déni) -) Possibilité d'idéalisation du suicide en le percevant comme un geste noble ou idéologique -) Possibilité de dépréciation du défunt afin de minimiser l'impact de la perte <p>C'est l'étape où l'endeuillé n'est pas prêt à recevoir de l'aide thérapeutique, la demande d'aide étant davantage une réaction visant à éviter de faire face à la douleur et aux émotions associées à la perte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire ventiler la personne, lui permettre d'exprimer sa douleur ➤ Lui faire raconter comment elle a appris le décès, ce qu'elle a pensé en premier lieu, comment elle se sent ; vérifier quels étaient ses liens avec le défunt. ➤ Se montrer disponible, être à l'écoute, donner du soutien ➤ Ne pas suggérer de réactions ou d'émotions ➤ Éviter que la personne ne se retrouve seule ➤ Identifier les différentes ressources pouvant lui venir en aide

Deuxième étape : **LA PROTESTATION**

2^e étape : La protestation	Quelques caractéristiques	Pistes d'intervention
<p>La personne refuse la façon dont l'être cher a disparu. Elle cherche à comprendre et à donner un sens au suicide. Elle ressent diverses émotions intenses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -) Manifestation de nombreux symptômes physiques et psychologiques : tristesse, colère, honte, impuissance, culpabilité, recherche d'un coupable, incompréhension, hallucination, insomnie, etc. -) Sentiments d'implication et de responsabilisation dans la décision du défunt de mettre fin à ses jours -) Examen scrupuleux de l'ensemble de sa relation avec le suicidé afin de se détacher de l'intolérable sentiment de culpabilité -) Crainte des réactions de l'entourage ; isolement et culpabilité souvent accentués lorsque la personne endeuillée connaissait les intentions du défunt. -) Recherche physique du défunt -) Recherche obstinée d'un sens à donner à ce décès volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider l'endeuillé à accepter le suicide comme un fait réel et irréversible ➤ Travailler à déculpabiliser la personne endeuillée en lui permettant d'exprimer ce qu'elle a fait contre ce qu'elle croit qu'elle aurait pu faire ; l'aider à cheminer afin qu'elle en arrive à conclure, d'elle-même, qu'elle n'aurait rien pu faire de plus ou qu'elle se pardonne ce qu'elle pense avoir omis de faire pour différentes raisons : « Je ne savais pas que... » ; « Je ne croyais pas que... » ; « Je ne pouvais faire plus parce que... ». ➤ Toujours la rassurer sur ses réactions et son état ➤ Travailler de façon à ce que la personne ait une perception plus exacte du phénomène du suicide.

Troisième étape : **LA DÉSORGANISATION**

3^e étape : La désorganisation	Quelques caractéristiques	Pistes d'intervention
<p>La personne prend contact avec la réalité du suicide et vit une désorganisation entière de son univers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -) La personne remet tout en question et peut songer au suicide. Le désespoir prend la forme d'une profonde crise existentielle. La personne endeuillée est vulnérable à l'option suicide pour apaiser ses souffrances. Elle sait plus que jamais que la mort volontaire est une possibilité. -) Les souvenirs amènent de la tristesse et de la culpabilité. Les regrets sont nombreux. -) Elle vit beaucoup d'anxiété, a peur de perdre le contrôle, a le sentiment de subir une injustice, se sent abandonnée, rejetée et trahie. Elle ressent de la colère. Le sentiment souvent dominant de honte attise sa peur du jugement d'autrui et provoque des réactions de gêne, de retrait et d'isolement. -) Elle ressent de l'insécurité face à l'adoption de nouveaux comportements et à l'établissement de nouvelles relations affectives. La personne doit nécessairement se redéfinir pour être en mesure de faire des plans pour l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer le potentiel suicidaire ➤ Contribuer à diminuer l'état dépressif en permettant à la personne d'identifier et de reconnaître ses émotions ; la rassurer et l'aider à comprendre ce qu'elle vit en lui expliquant le processus de deuil et en validant ses réactions ➤ Lui permettre de réévaluer sa perception d'elle-même et travailler de façon à restaurer ou maintenir un sentiment d'estime de soi ➤ Aider la personne à se défaire des anciens modèles de comportements établis avec le défunt et les remplacer par de nouveaux ➤ Aider la personne à réorganiser sa vie sans l'être cher et l'impliquer activement afin de contribuer à augmenter son sentiment de contrôle d'elle-même et de son environnement

Quatrième étape : **LA RÉORGANISATION**

4^e étape : La réorganisation	Caractéristique	Piste d'intervention
<p>La personne sent l'intensité de sa douleur s'amoinrir graduellement. Elle retrouve de l'intérêt pour le monde extérieur et est en mesure d'investir dans de nouvelles relations affectives. Vivre avec le suicide de l'être cher devient possible. L'endeuillé se redéfinit comme personne et rétablit ses valeurs et ses désirs. Les souvenirs sont moins fréquents, les lieux moins pénibles. À ce stade, l'endeuillé est capable de fonctionner et de reprendre plaisir à la vie.</p>	<p>-) Méfiance de s'investir dans de nouvelles relations</p>	<p>➤ Faire ventiler, rassurer, faire exprimer les sentiments et dire qu'ils sont normaux, déculpabiliser, informer, soutenir, conseiller, donner de l'espoir, explorer avec la personne des moyens d'aide, référer au besoin</p> <p><u>Recommandations générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Éviter les jugements de valeurs et respecter les croyances ❑ Ne pas essayer de convaincre la personne qu'on sait exactement ce qu'elle ressent. ❑ Ne pas minimiser sa douleur ni de l'encourager à tout prix, lui dire plutôt qu'on essaie de comprendre, qu'on sait que rien n'est vraiment soulageant, qu'on sent que la douleur semble insupportable, mais que l'on peut l'écouter et la recevoir.

V. PLAN D'INTERVENTION EN POSTVENTION LORS D'UNE SITUATION TRAUMATISANTE

Le plan d'intervention en postvention donne une vue d'ensemble des principales étapes qui doivent être franchies pour réussir la démarche de postvention en cas de situations traumatisantes et pour garantir son impact dans le milieu. L'efficacité générale du plan d'intervention repose sur les conditions suivantes :

- le respect des responsabilités et des mandats respectifs des instances concernées.
- la participation active de la communauté collégiale.
- le contrôle adéquat des informations et de leur diffusion.
- la concertation étroite des organismes impliqués et l'examen minutieux de chacune des situations spécifiques.
- le souci d'adapter progressivement les mécanismes de concertation et d'intervention aux besoins du milieu.

Le plan d'intervention en postvention comporte six étapes distinctes :

- I) Signalement d'un décès par suicide ou autres situations traumatisantes (p. 21)
- II) Validation des informations (p. 23)
- III) Planification des opérations (p. 26)
- IV) Diffusion de l'information et du plan d'action (p. 31)
- V) Intervention auprès des personnes et des groupes cibles (p. 38)
- VI) Évaluation de l'intervention (p. 40)

**PLAN D'INTERVENTION EN POSTVENTION
LORS D'UNE SITUATION TRAUMATISANTE**
Exemple : suicide

ÉTAPES		OBJECTIFS	RESPONSABLES
1	Signalement du décès par suicide ou d'une situation traumatisante	Permettre une intervention rapide et concertée suite au suicide d'un membre de la communauté ou lors d'une situation dite traumatisante	Membres de la population étudiante et du personnel du Cégep
2	Validation de l'information	Confirmer la situation et son impact dans le milieu	Cadre responsable du Comité de postvention
3	Planification des opérations	Établir un plan d'intervention spécifique et en assurer le déroulement	Comité de postvention
4	Diffusion de l'information et du plan d'action	Favoriser une prise en charge respectueuse, responsable et engagée du deuil par suicide vécu par les membres de la communauté	Cadre responsable du Comité de postvention
5	Intervention auprès des personnes et des groupes cibles	Diminuer les impacts négatifs du deuil par suicide	Personnel : -) du CPS-02 -) des services de psychologie -) du programme d'aide aux employés
6	Évaluation des actions	Assurer une amélioration constante des plans d'intervention, de la procédure et du protocole	Cadre responsable du Comité de postvention

Source : Cégep de Limoilou

VI. DÉMARCHES ORGANISATIONNELLES

(Source : Collège de Limoilou)

La section qui suit met l'accent sur l'aspect organisationnel en définissant clairement ce qui doit être fait, par qui, dans quel ordre et à quel moment. Pour en faciliter la consultation, les éléments suivants y sont présentés dans l'ordre :

- l'objectif général
- les objectifs spécifiques
- le mémorandum opérationnel
- les responsables
- les délais de réalisation

Les six étapes du plan d'intervention sont ainsi développées, il s'agit du **signalement (étape 1)**, de la **validation (étape 2)** de l'information, de la **planification (étape 3)** des opérations, de la **diffusion (étape 4)** de l'information et du plan d'action, l'**intervention auprès des personnes et des groupes cibles lors de débriefing (étape 5)** ainsi que de l'**évaluation (étape 6)** de l'intervention.

Les **interventions de débriefing, de crise post-traumatique, de sensibilisation et d'information auprès des groupes cibles (l'étape 5)** sont de nature différente, car elles font appel à des ressources professionnelles spécialisées et elles touchent des dimensions émotives et individuelles importantes.

On trouve un plan cadre d'une rencontre de groupe à la suite d'un suicide à la page 48 de l'aide-mémoire.

Étape I : SIGNALEMENT D'UN DÉCÈS PAR SUICIDE OU AUTRES SITUATIONS TRAUMATISANTES

OBJECTIFS

Général	Spécifiques
Permettre une intervention rapide et concertée à la suite d'une situation de suicide d'un membre de la communauté ou de toute autre situation traumatisante	<ul style="list-style-type: none">→ Porter à la connaissance des autorités toute situation de décès par suicide ou d'une situation traumatisante impliquant un membre de la communauté→ Recueillir les éléments de base nécessaires à l'évaluation de la situation

RAPPEL DES RESPONSABILITÉS

Tout membre de la population étudiante doit faire connaître à un membre du personnel une situation de décès par suicide ou de deuil par suicide ou une situation traumatisante touchant la population étudiante.

Toute personne à l'emploi du Cégep doit signaler une situation de décès par suicide ou de deuil ou toute autre situation traumatisante qui affecte un ou des membres de la communauté collégiale au cadre responsable de la direction des Services aux étudiants. Ce dernier le signalera par la suite au cadre responsable du Comité de postvention.

Suite au signalement, **le cadre responsable du Comité de postvention lance les opérations** du plan d'intervention.

OPÉRATIONS

Cette première étape est relativement simple d'exécution et se limite à une seule opération, c'est-à-dire porter à la connaissance des personnes en autorité toute situation de deuil par suicide ou toute autre situation dite traumatisante touchant un ou des membres de la communauté peu importe le statut de ces personnes. Il importe de rappeler qu'il s'agit **d'une étape cruciale sur laquelle repose toute la démarche de postvention**.

Chacun doit se faire un devoir de signaler au cadre responsables du Comité de postvention toute situation de décès ou de deuil par suicide ou une situation traumatisante présente dans la communauté.

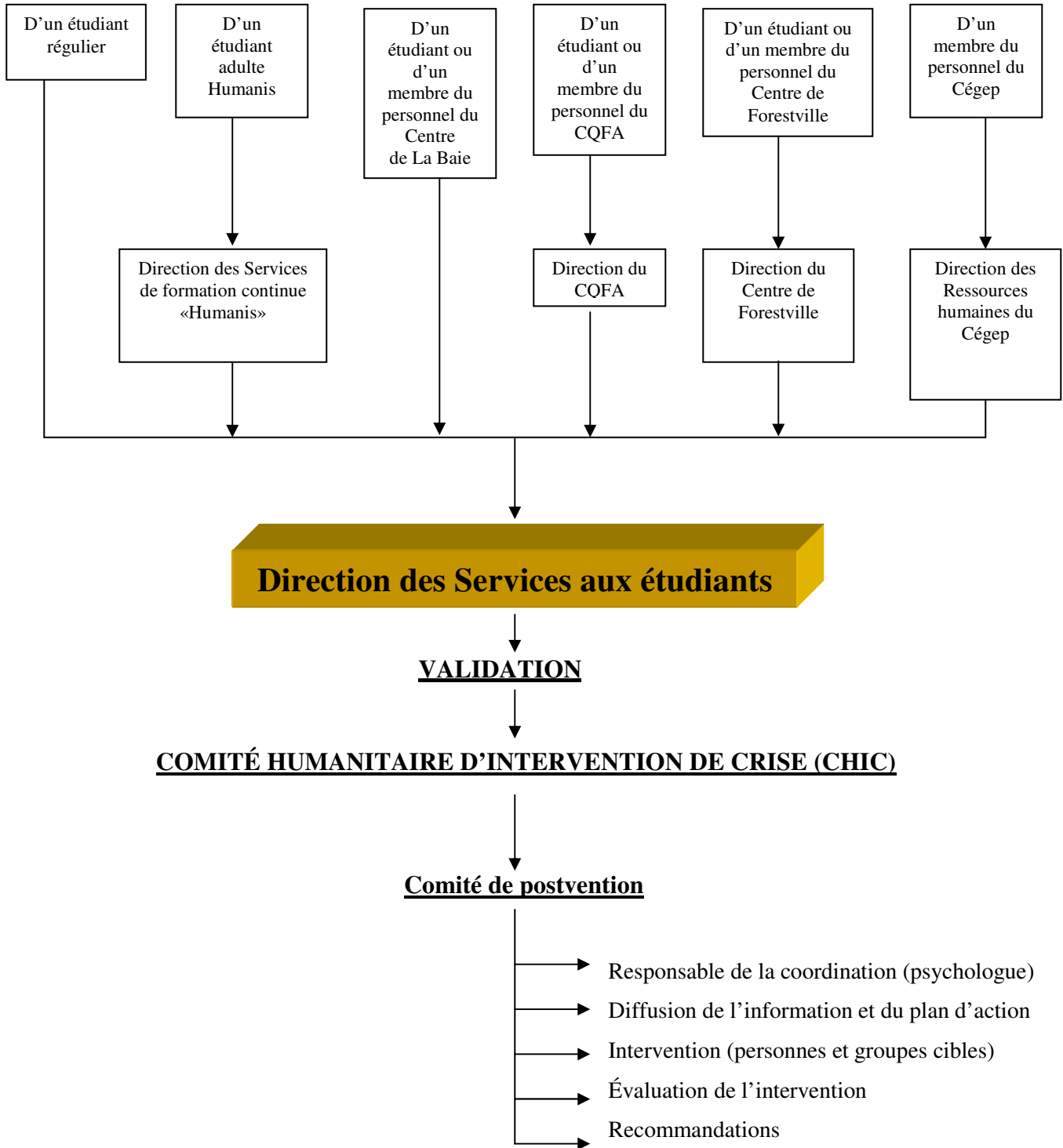
Afin de faciliter le lancement des opérations, il est souhaitable d'avoir en mains, lors du signalement, le plus de renseignements nominatifs possible concernant la personne décédée : nom, prénom, statut (enseignant, étudiant, autres), etc.

DÉLAI DE RÉALISATION

Toute situation de décès par suicide ou autres situations traumatisantes doit être signalée sans délai aux autorités compétentes.

ORGANIGRAMME : SIGNALEMENT

**SIGNALEMENT D'UN DÉCÈS PAR SUICIDE OU
LORS D'UNE SITUATION DITE TRAUMATISANTE**



Étape II : VALIDATION DES INFORMATIONS

OBJECTIFS

Général	Spécifiques
Confirmer la situation et son impact dans le milieu	<ul style="list-style-type: none">→ S'assurer de l'exactitude de l'information→ Identifier les coordonnées précises de la personne concernée→ Assurer un suivi adéquat avec la famille et les proches

RAPPEL DES RESPONSABILITÉS

Cette étape est cruciale et elle comporte des aspects légaux et officiels incontournables. Le **cadre responsable du Comité de postvention** et la direction des Services des ressources humaines assurent donc en collaboration le déroulement de l'ensemble des opérations que cette étape implique.

OPÉRATIONS

Vérifier le **nom de la personne** concernée et son **lien d'appartenance** à la communauté : code permanent, programme, départements fréquentés, horaire de cours, groupes classes, personnel enseignant, etc.

Prendre note des coordonnées des personnes impliquées dans le signalement

Vérifier auprès des autorités compétentes (coroner, sécurité publique) **la nature du décès**

Convoquer d'urgence le Comité de postvention

Identifier une personne responsable chargée de rencontrer la famille lors de la récupération des objets personnels

Aviser le CPS-02

Contacteur la famille pour confirmer l'information, offrir des condoléances, convenir d'une marche à suivre pour la récupération des effets personnels, signaler l'existence des services d'aide spécialisés offerts par le Centre de prévention du suicide-02 (intervention téléphonique, suivi individuel, groupe de soutien) et, potentiellement, identifier des proches fréquentant le Cégep

DÉLAI DE RÉALISATION

Une journée ouvrable à compter du signalement officiel

Étape II : Validation des informations

OPÉRATIONS	INFORMATIONS	RESPONSABLE
1	Vérifier le nom de la personne concernée (Voir grille d'identification, page 25)	
2	Vérifier auprès des autorités compétentes la nature du décès ou celle des autres situations traumatisantes : Coroner, Sécurité publique	
3	Convoquer d'urgence le Comité de postvention	
4	Identifier une personne responsable chargée de rencontrer la famille lors de la récupération des objets personnels s'il y a lieu	
5	Contacter la famille pour confirmer l'information et offrir des condoléances s'il y a lieu	
6	Aviser le CPS-02	

FICHE DE SIGNALEMENT ET DE VALIDATION D'UN DÉCÈS PAR SUICIDE
OU AUTRES SITUATIONS TRAUMATISANTES

.....

Étape I et II

Identification

Nom _____ Prénom _____ Tél. : _____

Adresse : _____

Code permanent _____ Programme _____

Coordonnateur du département ou service _____ Poste _____

Horaire ci-annexé

.....

Statut

Étudiant-e : régulier adulte temps plein temps partiel

Personnel : enseignant cadre professionnel soutien

Autre personne : statut _____

.....

Informations

Cause du décès _____ Événement _____

▪ Décédé(e) le : jour _____ Mois _____ Année _____ Heure _____ Lieu _____

▪ Référence familiale _____ Tél. : _____

.....

Signalement par : _____ Date _____ Tél. : _____

Fiche complétée par : _____ Date _____ Tél. : _____

Fiche validée par : _____ Date _____ Tél. : _____

Étape III : PLANIFICATION DES OPÉRATIONS

OBJECTIFS

Général	Spécifiques
Établir un plan d'intervention spécifique et en assurer le déroulement	<ul style="list-style-type: none">→ Identifier précisément les personnes, les groupes cibles ainsi que les instances administratives concernés→ Déterminer la nature et l'ampleur des ressources requises : personnel d'intervention, locaux, etc.→ Définir une stratégie de communication appropriée→ Produire un échéancier des interventions post-traumatiques et collectives

RAPPEL DES RESPONSABILITÉS

Le cadre responsable du Comité de postvention contacte les membres du comité et, si nécessaire, la direction des Services des ressources humaines, afin de déterminer la modalité de travail la plus appropriée aux circonstances (réunion du comité, conférence téléphonique, contacts individuels, etc.). Les membres du comité conviennent d'une répartition des tâches incluant la consignation des données pertinentes à l'évaluation (utiliser le questionnaire d'évaluation, page 42).

OPÉRATIONS

Contacteur les membres du Comité de postvention et la direction des Services aux étudiantes

Compléter le profil du réseau social de la personne concernée (utiliser la fiche du profil psycho-social, page 29) en vue d'identifier les groupes classes et le personnel enseignant ou administratif à contacter pour information ou intervention

Identifier la personne qui sera le porte-parole officiel du Cégep pour les communiqués, lettre de condoléances, etc.

Définir un projet d'intervention : contacts et entrevues avec les personnes à risque déjà identifiées, rencontre d'intervention post-traumatiques

Confirmer la disponibilité des ressources externes d'intervention et budgéter le financement des opérations en faisant appel à la direction des Services aux étudiants.

Valider la pertinence et la faisabilité du projet d'intervention auprès du personnel enseignant ou du personnel responsable (animateur, entraîneur, etc.)

DÉLAI DE RÉALISATION

Les membres du Comité de postvention sont contactés dans l'heure qui suit la confirmation du décès par suicide.

Le projet d'intervention est défini dans un délai maximum d'une journée ouvrable, suite au premier contact.

L'échéancier final devrait être disponible pour diffusion dans un délai maximum de trois jours après la confirmation de la nature du décès.

Étape III : Planification des opérations

OPÉRATIONS	PLANIFICATION	RESPONSABLE
1	Évaluer le profil du réseau social de la fiche de signalement et de validation de la personne concernée (Voir grille, pages 29 & 30)	
2	Identifier les personnes à risque	
3	Identifier les groupes les plus touchés (Voir grille, page 29)	
4	Identifier la personne qui sera le porte-parole officiel du Cégep pour les communications internes et externes.	
5	Définir le projet d'intervention : contacts et entrevues avec les personnes à risque pour une rencontre d'intervention post-traumatique	
6	Vérifier la disponibilité des ressources externes au besoin : CPS –CLSC – etc.	
7	Prévoir, s'il y a lieu, un budget pour le financement des opérations	
8	Valider la faisabilité du projet d'intervention auprès du personnel : enseignants, professionnels, etc.	

FICHE DU PROFIL PSYCHO-SOCIAL
ET TYPE D'INTERVENTION

Étape III

1) Identification de la personne décédée

Nom : _____ Prénom : _____

(Voir fiche de signalement et de validation, page 25)

2) Nature de ses liens avec la communauté collégiale

Groupes cibles	Type d'intervention	
	Information	Post-traumatisme
Scolaires		
Amis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Classes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Département	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
Parascolaires		
Sports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Socio-culturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
Population étudiante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnel		
Cadre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enseignant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fiche complétée par : _____

Date : _____

PROFIL PSYCHO-SOCIAL
ET TYPE D'INTERVENTION

.....

Étape III

Éléments de contexte

- 1) Quel est l'horaire de cours de l'étudiant concerné ou l'horaire de travail du membre du personnel ?

- 2) Quel est le profil de la personne concernée ? Quel était son statut au Cégep ? Était-elle connue, populaire, voire adulée, ou encore inconnue, peu connue ou même impopulaire ?

- 3) La personne concernée a-t-elle un membre de sa famille au Cégep ? Serait-il opportun d'intervenir auprès des groupes dont elle fait partie ?

- 4) Des personnes autres que le personnel habituel (par exemple : responsables d'activités sportives, culturelles ou communautaires) risquent-elles d'être affectées par cet événement ?
Si oui, quand et comment les rejoindre ?

- 5) Certaines personnes au Cégep étaient-elles présentes au moment du décès ?
Si oui, quelle intervention spécifique prévoir pour elles ?

- 6) Pouvons-nous penser que certains étudiants ou certains membres du personnel d'autres institutions scolaires risquent d'être affectés par l'événement ?
Si oui, quelle intervention devons-nous envisager pour rejoindre ces personnes ?

- 7) Y aurait-il lieu de prévoir une façon de se remémorer cette personne ?
Si oui, quelle serait la manière la plus appropriée d'honorer sa mémoire ?

Étape IV : DIFFUSION DE L'INFORMATION ET DU PLAN D'ACTION

OBJECTIFS

Général	Spécifiques
Favoriser une prise en charge respectueuse et engagée du deuil par suicide vécu par les membres de la communauté	<ul style="list-style-type: none">→ S'assurer de l'exactitude de l'information→ Identifier les coordonnées précises de la personne concernée→ Assurer un suivi adéquat avec la famille et les proches

RAPPEL DES RESPONSABILITÉS

Les communications et contacts à caractère officiel auprès des étudiants et de leurs proches sont assumés par le cadre responsable du Comité de postvention.

Les communications et contacts à caractère officiel auprès du personnel sont assumés par la direction des Services des ressources humaines.

Lorsqu'il s'agit d'étudiants, les communications et contacts relatifs à l'intervention auprès des personnes et des groupes cibles relèvent de la personne responsable des services d'intervention psychologique du Cégep.

Lorsqu'il s'agit de membres du personnel, les communications et contacts relatifs à l'intervention auprès des personnes et des groupes cibles relèvent des services professionnels du Programme d'aide aux employés.

Le rôle de porte-parole auprès des médias et de tous les organismes externes du Cégep est assumé par la direction des Services aux étudiants ou la direction des Services des ressources humaines selon le statut de la personne décédée par suicide.

OPÉRATIONS

Expédier la lettre de condoléances à la famille (Lettre I)

Contacteur le personnel susceptible d'être approché par les médias et émettre, si nécessaire, une directive écrite

Émettre un communiqué interne annonçant le décès selon les modalités habituellement en vigueur (Lettre II)

Transmettre aux personnes cibles une lettre rappelant l'événement, identifiant les services disponibles et précisant la nature des interventions de groupe proposées et l'échéancier de réalisation (Lettre III)

DÉLAI DE RÉALISATION

Il est impératif que le rappel des lignes de conduite à suivre à l'égard des médias soit effectué dans les délais les plus brefs.

La lettre de condoléances à la famille devrait idéalement lui parvenir avant les obsèques.

Le communiqué annonçant le décès et la lettre aux personnes et aux groupes cibles devraient être diffusés dès que l'échéancier final du projet d'intervention est disponible.

Étape IV : Diffusion de l'information et du plan d'action

OPÉRATIONS	DIFFUSION	RESPONSABLE
1	Expédier la lettre de condoléances à la famille avant les obsèques (Voir lettre I, page 33)	
2	Émettre un communiqué interne annonçant le décès (Voir lettre II, page 34)	
3	Expédier la lettre aux enseignants des groupes cibles (Voir lettre III, page 35)	

Lettre I



Collège de Chicoutimi
534, Jacques Cartier Est
Ville de Saguenay, arr. de Chicoutimi

Le (date)

Nos plus sincères condoléances

M. Mme,

C'est avec regret que nous avons appris le décès de votre . Dans de telles circonstances, les mots pour le dire nous manquent. Des moments de grandes peines, de profondes angoisses deviennent alors une occasion de solidarité, d'affection mais assurément d'expérience.

En ces circonstances douloureuses qui vous affectent, souhaitons que l'intensité des liens avec vos proches vous apporte force et courage. Nos pensées sont aussi vers eux et nous vous demandons de bien vouloir leur transmettre nos sincères condoléances.

La communauté collégiale du Cégep de Chicoutimi s'associe à votre douleur et se joint à moi pour vous adresser nos plus sincères condoléances, et vous assure de notre support et de notre sympathie.

/cv

Direction des Services aux étudiantes et étudiants.

Lettre II



Collège de Chicoutimi
534, Jacques Cartier Est
Ville de Saguenay, arr. de Chicoutimi

COMMUNIQUÉ ÉMIS PAR LES MEMBRES DU COMITÉ HUMANITAIRE D'INTERVENTION DE CRISE (CHIC)

Le (date)

Aux membres du personnel du Collège de Chicoutimi,

Nous vous faisons part, avec regret, du décès par suicide de (nom de la personne suicidée). Cette personne était (étudiant ou membre du personnel et sa tâche) au Collège de Chicoutimi.

Ce que nous pouvons mentionner pour taire toutes les rumeurs qui surviendront de part et d'autre, c'est que le suicide s'est malheureusement produit (endroit), le (jour), par (arme à feu, strangulation, drogues ou autre à définir sans rentrer dans les détails).

Cet événement peut provoquer chez certains étudiants, membres du personnel de votre entourage ou pour vous-même un état de stress. Cela peut se manifester différemment d'une personne à une autre, et parmi les symptômes les plus fréquemment remarqués figurent le stress, l'anxiété, la tristesse, la colère, la fatigue, l'incompréhension, l'irritabilité, la difficulté de demeurer seul, de se concentrer et d'être attentif à ce qui se passe autour de soi.

Des symptômes physiques peuvent aussi en découler tels que des tremblements, des palpitations cardiaques, des sueurs et des nausées.

S'il arrivait que vous remarquiez ces symptômes chez vos étudiants, vos confrères et consœurs de travail ou encore vous-même, et que cela persiste après un certain temps et nuit au fonctionnement ou aux relations, nous vous invitons à consulter un médecin, la psychologue au Service de consultation ou d'autres services tels que le CLSC (543-2221), Jeunesse j'écoute (1-800-668-6868), Tel-Jeunes (1-800-263-2266) ou encore le Centre de prévention du suicide (545-1919), et ce, en toute confidentialité.

Précisons également que nous, membres du CHIC, avons pris toutes les mesures nécessaires pour aider les étudiants et le personnel qui gravitent autour de (nom de la personne décédée). Comme le suicide est un geste de désespoir, nous vous demandons de nous aider en étant plus attentif à ce qui se passe autour de vous et, le cas échéant, nous aviser si cela s'avère nécessaire.

Et surtout, n'oubliez pas que le fait de verbaliser ce que l'on ressent aide très souvent à prendre un peu de recul et à être moins envahi par ses émotions.

Les membres du Comité humanitaire d'intervention de crise (CHIC)

Lettre III



Collège de Chicoutimi
534, Jacques Cartier Est
Ville de Saguenay, arr. de Chicoutimi

Le (date)

Mme, M.,
Enseignant-e
Collège de Chicoutimi

Mme, M.,

Nous avons appris le décès par suicide de . Cet étudiant était dans votre groupe-classe (). Le décès par suicide fut constaté le ().

Il se pourrait que quelques étudiants apprennent ce décès par suicide au moment où vous allez les rencontrer. C'est pourquoi nous vous demandons d'en faire l'annonce officiellement et d'échanger quelques minutes avec vos étudiants avant de débiter votre cours. La démarche particulière dans le cas présent vous est soumise en pièce jointe. Cette démarche permettra aux étudiants de mieux absorber le choc. Toutefois, si vous vous sentez plus ou moins à l'aise avec ce communiqué, nous vous invitons à demander l'assistance d'un membre de l'équipe de postvention.

Afin de soutenir les étudiants de votre groupe-classe touchés par ce décès et pour prévenir d'autres suicides, l'équipe de postvention du Cégep a déjà été informée de cet événement malheureux et interviendra si vous jugez que la situation qui prévaut dans votre classe s'avère d'une grande nécessité.

S'il en est ainsi, communiquez avec le Service de psychologie et le responsable du Comité de postvention vous informera des démarches à entreprendre.

Toutefois, si un ou quelques étudiants apparaissent particulièrement affectés par ce décès, dirigez-les vers les personnes mandatées en relation d'aide et faites part de l'information que vous possédez à un membre de l'équipe de postvention.

Il va de soi qu'une telle annonce, communiquée en classe, se révèle importante à faire. Elle évite d'amplifier les rumeurs et les émotions intenses associées au drame qui secoue la communauté collégiale. C'est pourquoi nous vous remercions de la démarche que vous entreprendrez, pour laquelle nous vous accordons tout notre soutien. Aussi, n'hésitez pas à recourir à l'aide que nous vous proposons dans cette missive.

L'équipe de postvention et moi-même vous remercions d'apporter votre collaboration à titre de personne significative auprès des étudiants.

/cu

Direction

DÉMARCHE PARTICULIÈRE PROPOSÉE,
COORDONNÉES PERSONNELLES ET SERVICES MENTIONNÉS

.....

Service de psychologie	Poste 223	Mme Lynn Potvin
Responsable du Comité postvention	Poste 210	M. Marc Gagnon, par intérim
Personnel en relation d'aide	Poste 219	Mme Manon Lapierre
Service de santé	Poste 227	Mme Michèle B. Lavoie

Comment aborder le communiqué du décès par suicide d'un étudiant

- À l'ouverture et à l'échange :
 - « Chacun peut rechercher ou penser avoir trouvé les raisons du geste de (nom de l'étudiant). Il est impossible de trouver cette raison; lui seul a la réponse comme chacun de nous avons des secrets personnels. »
 - « Voulez-vous qu'on en parle ? Avez-vous le goût de parler de cette nouvelle et des réactions que cela produit en vous ? On peut prendre quelques minutes avant de débiter le cours habituel, et cela aidera assurément à absorber un peu ce choc. »
- Quelques questions pouvant engager l'échange :
 - Étiez-vous plusieurs de la classe à connaître cette personne ?
 - Que partagiez-vous avec elle ?
 - Quelle a été votre réaction à l'annonce du décès si vous le saviez déjà ?
 - Quelles ont été les réactions des autres personnes autour de vous ?
 - Quelles questions surgissent ou sont survenues en vous ?
- Attitudes à privilégier durant l'échange :
 - Laisser libre cours au partage de l'information et des réactions
 - Normaliser les réactions exprimées : choc, culpabilité, colère, peine, et incompréhension
 - Proposer un autre sens aux messages laissant croire à un geste héroïque ou de lâcheté, ou à une solution appropriée à des problèmes
- Le suicide est un geste de désespoir et de souffrance, et non une solution.
 - Inviter les étudiants à ne pas garder le secret face au suicide ou à s'isoler par rapport à cet événement
 - Répéter la disponibilité des personnes mandatées à la relation d'aide et les mettre à l'aise de consulter ces personnes
 - Voir à ne pas laisser partir une personne en état de crise et, au besoin, référer une telle personne immédiatement aux responsables ou à un membre du Comité de postvention ou au Centre de prévention du suicide en demandant à un autre étudiant de l'accompagner
- La continuité des activités :
 - Après la période d'échange, poursuivre le cours de façon habituelle
 - Après le cours, au besoin, communiquer au responsable ou au coordonnateur du département concerné le nom des étudiants pour lesquels vous avez une inquiétude particulière
 - Demeurer attentif aux signes de détresse pour les semaines à venir

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÉACTIONS

Vivre un deuil à la suite d'un suicide entraîne des réactions d'intensité variable. Elles constituent les manifestations « normales » d'un deuil par suicide.

Émotionnelles

- Angoisse
- Culpabilité
- Peur
- Colère
- Perte de contrôle
- Honte
- Tristesse
- Désespoir
- Incompréhension
- Impuissance
- Solitude
- Etc.

Physiques

- Manque d'énergie
- Palpitations
- Problèmes digestifs
- Respiration difficile
- Tensions musculaires
- Soupirs
- Trouble du sommeil
- Trouble de l'appétit
- Etc.

Psychologiques

- Cauchemars
- Humeur changeante
- Idées suicidaires
- Perte de mémoire
- Etc.

Comportementales

- Violence
- Difficulté à rester en place
- Retrait psychologique
- Incapacité de demeurer seul
- Recherche excessive d'une explication ou d'un coupable
- Etc.

SYNTHÈSE DES BESOINS

Les personnes touchées ont besoin

- de briser l'isolement.
- d'être accueillies dans ce qu'elles vivent.
- de parler librement du suicide sans se sentir jugées.
- de recevoir espoir et soutien.
- d'être rassurées quant à leurs réactions et leurs sentiments.
- d'apprivoiser leur souffrance.
- de comprendre ce qui s'est passé.
- de rencontrer des gens qui ont vécu la même expérience.
- d'exprimer leur douleur et de savoir que celle-ci va s'atténuer avec le temps.
- de trouver des moyens pour faciliter leur cheminement de deuil.

**Étape V : INTERVENTION AUPRÈS DES PERSONNES
ET DES GROUPES CIBLES**

OBJECTIFS

Général	Spécifiques
Diminuer les effets négatifs engendrés par les situations traumatisantes	<ul style="list-style-type: none">→ Permettre aux gens d'exprimer leur peine, leur angoisse et leurs interrogations au sujet de la situation qui se vit.→ Rassurer les participants face aux émotions qu'ils vivent.→ Favoriser un réseau de soutien parmi les personnes touchées→ Développer des stratégies d'adaptation adéquates face à la situation vécue→ Référer vers des ressources adéquates les gens qui auront besoin d'une aide plus personnalisée.

RAPPEL DES RESPONSABILITÉS

Les responsables sont le Centre humanitaire d'intervention de crise (CHIC), par l'entremise de son Comité de postvention en cas de situations traumatisantes ou le CPS-02 ou le CLSC.

Le responsable ciblé pour les étudiants, les étudiants-adultes, pour le CQFA ou pour les membres du personnel identifie les groupes cibles. Il leur propose une rencontre de postvention.

Un professionnel (psychologie) du Cégep ou un membre du Centre de prévention du suicide anime les rencontres de postvention. Il s'adjoint deux personnes compétentes pour le supporter.

Un professionnel (psychologue) du Cégep ou un membre du Centre de prévention du suicide identifie les personnes à risque dans le groupe cible et effectue une relance auprès d'elles.

Un membre du Comité de postvention assiste à cette rencontre afin de faire de nouvelles recommandations s'il y a lieu.

OPÉRATIONS

Opérations définies pour les personnes et les groupes cibles à la page 39

DÉLAI DE RÉALISATION

Les groupes formels (classes) devraient être rencontrés au plus tard dans les cinq jours ouvrables après que la situation traumatisante se soit produite si le besoin se manifeste.

Étape V : Intervention auprès des personnes et des groupes cibles

POUR LES PERSONNES

OPÉRATIONS	INTERVENTION	RESPONSABLE
1	Réserver un local approprié pour l'activité d'intervention post-traumatique (Lieu, date, heure)	
2	Nommer deux personnes qui accompagneront la personne responsable de l'intervention post-traumatique	
3	Convoquer les personnes pour une rencontre d'intervention post-traumatique (Courriel, lettre, téléphone, MSN, etc.)	
4	Confirmer les présences (Fiche de l'étape III, page 29)	
5	Activité de débriefing (Voir document, page 48)	
6	Assurer un encadrement continu après le débriefing s'il y a lieu	

POUR LES GROUPES CIBLES

OPÉRATIONS	PLANIFICATION	RESPONSABLE
1	Identifier les groupes classes les plus touchés et assigner un responsable	
2	Assister les enseignants pour les groupes cibles à risque	
3	Vérifier, auprès des enseignants, les absences douteuses	

Étape VI : ÉVALUATION DE L'INTERVENTION

OBJECTIFS

Général	Spécifiques
Améliorer l'impact des interventions de postvention	<ul style="list-style-type: none">→ Tracer un bilan des interventions réalisées : nombre de personnes et de groupes, types d'interventions, etc.→ Identifier les correctifs à apporter sur le plan de la circulation de l'information, de la coordination des opérations et de la concertation avec les ressources externes→ Permettre à l'équipe du Comité de postvention de partager ses réactions face aux difficultés vécues

RAPPEL DES RESPONSABILITÉS

Le cadre responsable du Comité de postvention du Cégep convoque le comité, réunit les documents d'information pertinents et assure la transmission du compte rendu de la rencontre d'évaluation à la direction des Services aux étudiants.

La personne responsable des Services d'intervention psychologique du Cégep contacte le personnel enseignant ou le personnel responsable pour obtenir une rétroaction sur l'impact des interventions organisées à l'intention des étudiants.

Le membre du personnel professionnel du Centre de prévention du suicide siégeant au Comité de postvention fournit le rapport d'évaluation des interventions collectives.

OPÉRATIONS

Convoquer une rencontre du Comité de postvention

Réunir dans un même dossier tous les documents émis lors de l'intervention

Obtenir un bref rapport d'évaluation des rencontres post-traumatiques

Contacté le personnel enseignant ou le personnel responsable pour obtenir une rétroaction sur l'impact des interventions

Procéder à un examen du déroulement de la procédure à l'aide du questionnaire d'évaluation

Consigner brièvement au compte rendu de la rencontre, les informations relatives à la démarche réalisée ainsi que les commentaires et recommandations qui en découlent.

Faire appel, si nécessaire, à une ressource extérieure pour aider l'équipe à faire le point sur l'expérience vécue

DÉLAI DE RÉALISATION

La rencontre d'échange et d'évaluation devrait avoir lieu dans un délai maximum de quatre semaines après la dernière rencontre post-traumatique.

Étape VI : Évaluation de l'intervention = Bilan

OPÉRATIONS	PLANIFICATION	RESPONSABLE
➔	Convoquer une rencontre du Comité de postvention	
➔	Réunir dans un dossier tous les documents	
➔	Tracer un bilan des interventions réalisées : nombre de personnes et de groupes, type d'interventions, etc.	
➔	Remplir le questionnaire d'évaluation (Voir page 42)	
➔	Contacter le personnel enseignant ou le personnel responsable pour partager les réactions face aux événements	
➔	Identifier les correctifs	

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Consigne

Répondre au questionnaire en gardant à l'esprit les objectifs visés qui sont de faire un retour détaillé sur l'opération, identifier les zones problématiques et apporter des correctifs à la démarche.

RÔLES ET MANDATS

Ont-ils été respectés ?	
Y a-t-il des ajustements ou des améliorations souhaitables ?	

PLAN D'INTERVENTION

Les étapes ont-elles été respectées ? Sinon, pourquoi ?	
La finalité de chacune des étapes a-t-elle été atteinte ? Sinon, pourquoi ?	

DÉMARCHE ORGANISATIONNELLE

1) Signalement

Y a-t-il eu des délais indus dans le signalement ?	
Si oui, est-il nécessaire d'intervenir en vue de corriger la situation ?	

2) Validation de l'information

Y a-t-il eu des difficultés lors de la confirmation de la cause du décès ?	
Les données factuelles fournies par le secrétariat pédagogique ont-elles été difficiles à obtenir ?	
Quels sont les commentaires de la personne chargée de rencontrer la famille lors de la récupération des objets personnels ?	

3) Planification des opérations

A-t-il été difficile de recueillir les informations pertinentes pour l'établissement du profil psychologique ? Si oui, pourquoi ?	
La confirmation de la disponibilité des ressources externes a-t-elle nécessité des délais indus ? Si oui, comment peut-on corriger la situation à l'avenir ?	
La répartition des tâches entre les membres du comité a-t-elle été respectée ?	
Les délais de réalisation ont-ils été rencontrés ?	

4) Diffusion de l'information

Y a-t-il eu des problèmes particuliers avec les médias ?	
Les communications à l'interne ont-elles respecté le plan proposé (communiqués, lettre, etc.) ?	
La lettre de condoléances à la famille lui est-elle parvenue avant les obsèques ?	

5) Interventions auprès des personnes et groupes cibles

Le rapport écrit par les responsables de l'intervention a-t-il été obtenu ?	
Y a-t-il eu des suivis particuliers à réaliser à court, moyen et long termes avec certaines personnes ou certains groupes ?	

6) Évaluation de l'intervention

Un dossier a-t-il été constitué à partir des divers documents émis ?	
Le personnel enseignant ou le personnel responsable a-t-il été contacté pour obtenir des commentaires sur l'impact des interventions ?	
Est-il opportun de faire appel à une ressource extérieure pour aider l'équipe à faire le point sur son expérience ?	

CONCLUSION

Nous espérons que ce présent document, même si dans notre âme et conscience nous préférons n'avoir jamais l'occasion de nous en servir, s'avérera un outil de référence et d'application quand une situation traumatisante se présentera.

Nous avons voulu, dans la mesure du possible, élaborer ce plan d'intervention en postvention de façon à ce qu'il soit applicable dès l'annonce d'une situation traumatisante et s'assurer, par le fait même, que les personnes concernées reçoivent toute l'écoute et toute l'aide auxquelles elles ont droit.

On ne peut également passer sous silence l'aide reçue des membres du Centre de prévention du suicide du Saguenay-Lac-St-Jean et des cégeps de Limoilou, Ahuntsic, Granby-Haute-Yamaska et François-Xavier-Garneau. Leurs documents ont permis de mettre sur pied notre protocole de postvention.

BIBLIOGRAPHIE

Groupe d'étude national sur le suicide.

Association canadienne pour la prévention du suicide. *Congrès annuel*.

BEAULIEU, Mario et al. (1996). *Plan de postvention dans l'éventualité d'un décès par suicide*. Beauport, École secondaire Samuel de Champlain.

Comité de prévention du suicide. *Document de postvention*, Cégep F.-X.-Garneau, février 1998.

CARRIER Christiane et MORRISSETTE, Hélène, psychologues. *Avez-vous remarqué ? Guide d'intervention du personnel auprès d'un étudiant avec des difficultés émotionnelles*. Cégep de Sainte-Foy, 2000, 38 pages.

DESJARDINS, P. et ROUSSY, G. *Le suicide : le Québec est particulièrement touché*, *Psychologie Québec*, Vol. 21, No. 2, 2004, pages 7 et 8.

GRÉGOIRE, André, psychologue. *Intervenir lors d'une crise suicidaire ou dans d'autres situations traumatiques*, Collège Ahuntsic, février 2003, 33 pages.

SÉGUIN, Monique, ROY, F., BOUCHARD, M., GALLAGHER, R., RAYMOND, S., GRAVEL, C., BOYER, R., *Programme de postvention en milieu scolaire, Stratégies d'intervention à la suite d'un suicide*, 2002.

CÉGEP DE GRANBY - HAUTE-YAMASKA, *Guide d'intervention en situation de crise suicidaire et dans une situation traumatique*, août 2004.

AIDE-MÉMOIRE

PROTOCOLE DE POSTVENTION (version abrégée)

À l'annonce du décès d'un étudiant par suicide

1. **Contacter la direction des Services aux étudiants pour déclarer le décès (poste 210)**
2. **Mise en place par la direction des Services aux étudiants et les membres du comité de gestion de crise du protocole de postvention** (Guide d'intervention en situation de décès par suicide ou de toutes autres situations traumatisantes)
3. **Responsabilités départementales :**
 - I = *Participation des membres du CHIC à une première rencontre afin de préparer un résumé de cas*
Informations nécessaires
 -) Bref portrait de la personne
 - = Éléments qui vont permettre, entre autres, d'anticiper la réaction et l'ampleur de la postvention à mettre en place :
 - » personnalité
 - » problématique particulière
 - » leadership et implication dans le milieu
 -) Grille-horaire de l'étudiant s'il s'agit d'un suicide
 -) Circonstances du suicide
 - = modalités entourant l'événement
 - » sensationnalisme
 - » événement médiatisé : particularités
 -) Mise en contexte de l'historique des événements au Cégep et dans le département
 - = suicide antérieur au Cégep ou dans le département touché
 - = autres événements dans le milieu
 -) Liste des groupes cibles
 - = groupe classes
 - = groupe d'amis
 - = groupe de professeurs
 - = groupe parascolaire
 - = groupe de stage
 - II = *Permettre à un membre de l'équipe de crise d'accompagner les professeurs dans l'annonce au groupe classe s'il y a lieu*
 - III = *Référer les personnes touchées par l'événement au local d'intervention ou aux Services aux étudiants. Mesure d'aide : intervention de groupe au local (), intervention individuelle aux Services aux étudiants A-2004*
 - IV = *Adapter les modalités pédagogiques aux besoins d'intervention*
 - V = *Faciliter la participation des étudiants aux rites funéraires s'il y a lieu*
 - VI = *Demeurer attentif aux signes de détresse pour quelques jours*
 - VII = *Aviser le CHIC (poste 223) de toutes situations en lien avec l'événement.*

CADRE THÉORIQUE D'UNE SÉANCE DE VERBALISATION À LA SUITE D'UN SUICIDE

(Source : Centre de prévention du suicide 02)

OBJECTIFS	
Général	Spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> -) Atténuer les réactions aiguës de stress présentes ou à venir -) Maximiser la récupération -) Réduire le risque d'effet d'entraînement 	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser l'extériorisation des émotions → Répondre aux questions, clarifier la situation et recadrer certains éléments → Aider à comprendre les réactions émotionnelles et certains comportements → Rassurer quant à la normalité des émotions → Déculpabiliser → Donner de l'espoir → Informer sur la problématique du suicide, le processus de deuil à la suite d'un suicide et les ressources disponibles → Identifier les personnes à risque ou en difficulté → Référer au besoin

PLAN SUGGÉRÉ POUR LA RENCONTRE D'UNE SÉANCE DE VERBALISATION

1. ➡ L'introduction
2. ➡ Les faits
3. ➡ La réaction émotionnelle et les symptômes
4. ➡ L'information
5. ➡ La stabilisation et l'évaluation de la rencontre

Nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une dizaine de participants ou moins selon la charge émotive ❖ Seulement des personnes touchées directement par l'événement
Composition du groupe	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Former, autant que possible, des groupes homogènes afin de favoriser les échanges <input checked="" type="checkbox"/> Éviter de constituer des groupes comprenant plusieurs personnes qui présentaient déjà un risque suicidaire avant le décès par suicide (ces personnes doivent être rencontrées individuellement). <input checked="" type="checkbox"/> Ne pas oublier que les personnes les plus proches du suicidé sont habituellement celles qui ont le plus besoin d'aide. <input checked="" type="checkbox"/> Les personnes doivent participer sur une base volontaire, disposer du temps nécessaire et ne pas être pénalisées.
Climat visé	Ambiance de soutien, de partage, de compréhension et de respect
Attitude de l'intervenant	Centré sur le groupe, compréhensif, empathique, attentif, authentique

N.B. *Ces rencontres ne sont pas des séances de plaintes, d'analyse critique des événements ou de thérapie de groupe. Il faut prévoir une ressource pouvant accueillir et prendre en charge les personnes présentant de trop fortes réactions émotionnelles (en crise) lors de la rencontre.*

DÉLAIS ENTRE L'ÉVÉNEMENT ET LA SÉANCE

- ✧ **Moins de 24 heures** : inadéquat. Le mécanisme de défense psychologique est très fort compte tenu du court laps de temps écoulé depuis l'événement traumatisant. Les personnes sont encore sous le choc. Elles réagissent de façon à éviter ou réduire la trop grande douleur et les réactions associées à l'événement.

Besoins spécifiques : présence, soutien, écoute, réconfort

- ✧ **24 à 72 heures** : idéal. Les individus ont eu le temps de surmonter leur choc et de penser à l'événement. C'est un moment particulièrement propice, compte tenu qu'il précède l'étape du refoulement.
- ✧ **Semaines qui suivent** : valable. Le refoulement est encore minimal.
- ✧ **Moins de 12 semaines** : acceptable. Possibilité de refoulement des symptômes ou de recours au blâme. Toutefois, capacité d'affronter les questions psychologiques de façon constructive.
- ✧ **12 semaines ou plus** : à éviter. L'impact psychologique est refoulé en bonne partie dans le subconscient. Les personnes peuvent réagir de façon positive (procéder par le biais de rencontres individuelles pour la verbalisation, si nécessaire).

Besoin possible de sessions d'information

Voyons maintenant le contenu du plan suggéré lors d'une séance de verbalisation en ce qui concerne :

1. ➡ L'introduction
2. ➡ Les faits
3. ➡ La réaction émotionnelle et les symptômes
4. ➡ L'information
5. ➡ La stabilisation et l'évaluation de la rencontre

1 ➔ L'INTRODUCTION

Accueil et présentation	Objectifs et plan de la rencontre	Modalités
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil des participants ➤ Présentation de l'animateur (par une personne significative pour le groupe si possible) : nom, occupation, expérience pertinente et rôle pendant la rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présenter les principaux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'extériorisation des émotions, la verbalisation ➤ Aider à comprendre les réactions émotionnelles et les comportements ➤ Informer sur la problématique du suicide, le processus de deuil à la suite d'un suicide et les ressources disponibles ➤ Présenter le plan de la rencontre : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'introduction ➤ les faits ➤ les réactions émotionnelles et les symptômes ➤ l'information ➤ la stabilisation ➤ Vérifier si tout est clair et inciter les participants à s'exprimer sur le plan proposé (validation, bonification au besoin) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Souligner l'importance du caractère confidentiel de tout ce qui sera dit lors de la rencontre et obtenir un engagement clair de chacun en ce sens ➤ Se placer en cercle (pas de table entre les participants) ➤ Donner les règles de base : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ne pas interrompre ou critiquer la personne qui parle ➤ ne pas confronter ➤ se montrer respectueux et tolérant ➤ dire aux participants qu'ils sont égaux et ont tous le droit de s'exprimer.

2. ➔ LES FAITS

Objectif	Questions types
<p>Remettre les participants en contact avec l'événement qui les a affectés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chacun est invité à donner son prénom, à préciser son lien avec les autres participants et la personne décédée. ➤ Procéder à la reconstitution verbale et mentale de l'événement en recueillant de chaque participant, à tour de rôle, l'information et leur perception quant à ce qui s'est passé. ➤ Inviter, sans toutefois insister, les participants à l'échange ➤ Au besoin, intervenir et clarifier les faits avec objectivité. Attention de ne jamais concéder au suicide un caractère séduisant, romantique héroïque ou lâche 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quand et comment avez-vous appris le décès ? ➤ Que faisiez-vous au moment où vous avez appris la nouvelle ? ➤ Avez-vous des souvenirs particuliers de ce que vous avez vu ou entendu par rapport au suicide ?

3. ➤ LA RÉACTION ÉMOTIONNELLE ET LES SYMPTÔMES

N.B. Tous les participants doivent, au préalable, avoir mis suffisamment de faits en commun pour faire revivre l'événement. Ne pas poser de question pour approfondir les réactions, l'activité n'étant pas une thérapie de groupe.

Objectif	Questions types
<p>Permettre de prendre conscience de la réalité, d'exprimer et de s'approprier son vécu émotionnel, ses réactions ou ses symptômes, tout en reconnaissant ceux des autres. Comprendre les réactions entourant le suicide : rejet, abandon, stigmatisation, détresse.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'attention doit être centrée sur la réaction des participants ; leur permettre de mettre des mots sur leurs émotions, encourager l'expression des sentiments et les rassurer en leur disant que ces diverses réactions (choc, tristesse, culpabilité, colère, etc.) sont normales. ➤ Expliquer que, même si c'est souvent difficile, le fait de parler et de partager sa peine amène un certain soulagement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsque vous avez appris la nouvelle, quelle a été votre réaction ? ➤ Qu'avez-vous pensé en premier lieu ? ➤ Qu'avez-vous ressenti ? ➤ Depuis, avez-vous constaté ou ressenti des réactions ou symptômes inhabituels ? ➤ Votre vie a-t-elle changé depuis l'événement ? Si oui, de quelle façon ? ➤ Dans quelle mesure ce suicide vous amène-t-il à réagir différemment ou à vous sentir différent dans votre vie ? ➤ Dans quelle mesure vos réactions ou symptômes vous incommode-t-ils ou nuisent-ils à votre fonctionnement ? ➤ Comment vos proches réagissent-ils face à vos réactions ou symptômes ? ➤ Comment réagissent les personnes de votre milieu depuis l'événement ?

4. ➤ L'INFORMATION

4.1 Compréhension du processus de deuil à la suite d'un suicide

Objectif	Questions types
<p>Rassurer les participants quant à ce qu'ils vivent et les informer sur les différents moyens pouvant les aider.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner les éléments d'explication et de clarification sur le processus de deuil ➤ Mentionner qu'il est normal pour un être humain de ressentir des symptômes et des réactions émotionnelles face à un tel événement. Souligner toutefois qu'il est important de consulter s'ils sont trop intenses ou s'ils perdurent. ➤ Faire ressortir les différents moyens utili- 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quand l'avez-vous vue pour la dernière fois (la personne suicidée) ? Où et auprès de qui avez-vous trouvé du soutien ? Si vous vous en sentez capable, aimeriez-vous offrir votre soutien à d'autres personnes ? ➤ Que faites-vous lorsque vous vous sentez submergé par vos émotions ou vos sentiments après ce qui est arrivé ? ➤ Comment gérez-vous votre stress depuis le suicide ? ➤ Avez-vous déjà vécu d'autres événements qui

<p>sés depuis le suicide afin de contrer les malaises et le stress</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner de l'information sur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ comment s'aider soi-même ➤ comment s'entraider et se soutenir ➤ ce qui est aidant et ce qu'il vaut mieux éviter de faire. ➤ les ressources externes disponibles 	<p>vous ont beaucoup affectés ? Lesquels ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avez-vous des questions sur le processus de deuil ? ➤ Avez-vous des questions concernant les stratégies d'aide ou les moyens que vous pouvez utiliser pour gérer le stress ?
--	--

4.2 Compréhension du geste suicidaire

Objectif	Questions types
<p>Trouver des réponses, aider à comprendre et accepter le fait que certaines questions resteront sans réponse.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner les éléments d'explication et de clarification sur le processus suicidaire <p>Au besoin, travailler certains préjugés et recadrer les interprétations et les perceptions erronées par rapport à l'événement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éviter le blâme : personne ne peut assumer la responsabilité d'un suicide <p><i>Bien faire comprendre que le suicide n'est pas une option pour résoudre les difficultés que l'on peut rencontrer, qu'il ne s'agit pas d'un geste délibéré mais plutôt désespéré.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quand l'avez-vous vue pour la dernière fois (la personne suicidée) ? Où et auprès de qui avez-vous trouvé du soutien ? Si vous vous en sentez capable, aimeriez-vous offrir votre soutien à d'autres personnes ? ➤ Que faites-vous lorsque vous vous sentez submergé par vos émotions ou vos sentiments après ce qui est arrivé ? ➤ Comment gérez-vous votre stress depuis le suicide ? ➤ Avez-vous déjà vécu d'autres événements qui vous ont beaucoup affectés ? Lesquels ? ➤ Avez-vous des questions sur le processus de deuil ? ➤ Avez-vous des questions concernant les stratégies d'aide ou les moyens que vous pouvez utiliser pour gérer le stress ?

5. ➤ LA STABILISATION ET L'ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Objectif	Questions types
<p>Mettre fin aux discussions, faire une brève synthèse de la rencontre et inviter les participants à donner leur appréciation de la rencontre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Y en a-t-il qui ont des choses à ajouter ? ➤ Dans quelle mesure avez-vous apprécié cette rencontre ? ➤ Y a-t-il des choses que vous avez trouvées difficiles ? ➤ Y a-t-il des choses qui pourraient être améliorées ? <p>L'intervenant dresse la synthèse de l'histoire du</p>

	<p>suicide, des réactions de chacun, de leurs besoins, de leurs forces.</p> <p>Il rappelle les réactions normales dans un processus de deuil, souligne les stratégies possibles pour en faciliter le processus.</p> <p>Il repasse des moyens disponibles lorsque la douleur devient trop grande. Il énumère les ressources internes et externes disponibles. Il souligne l'importance de consulter si les réactions sont trop intenses ou si elles perdurent.</p> <p>Il ajoute que des réactions émotionnelles ou physiologiques peuvent survenir au cours des jours suivant l'événement.</p> <p>Les participants sont informés que, s'ils en ressentent le besoin, une seconde rencontre pourra être organisée dans quelques semaines. Les questions types étant dans ce cas-ci :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Aimeriez-vous une suite à cette rencontre ?<ul style="list-style-type: none">➤ Une autre activité du même genre ?➤ Une activité de consolidation ?➤ Une activité d'information ?➤ Une activité de solidarité ?
--	--

BOTTIN DE RESSOURCES ET DE RÉFÉRENCES

Au Cégep

Les membres du Comité de postvention en cas de situations traumatisantes

M. Marc Gagnon, responsable du CHIC par intérim	poste 210
Mme Lynn Potvin, psychologue et coordonnatrice du CHIC	poste 223
Mme Manon Lapierre, animatrice du CHIC	poste 219
Mme Michèle Lavoie, infirmière	poste 227

À l'externe

Centre Prévention Suicide (CPS-02)	545-1919
CLSC du Grand Chicoutimi.....	543-2221
Centre hospitalier de La Sagamie	541-1000
Drogue, aide et référence	1-800-265-2626
Gai Écoute.....	1-888-505-1010
Ambulance, incendie, police.....	911

LA PRÉVENTION CONTINUE...

Dans notre milieu de vie, une situation dite traumatisante, telle que le suicide par exemple, bouleverse, questionne et laisse des empreintes et cela demande une intervention appropriée compte tenu des circonstances. Nous nous sentons tous interpellés à différents degrés et nous nous devons de bien spécifier le rôle de chacun. En effet, il nous est recommandé par le Centre Prévention Suicide d'agir selon un protocole précis bien que dans toute démarche il puisse y avoir malgré tout des impondérables.

Notre cégep est concerné par cette réalité et nous le sommes tous à plusieurs et différents niveaux surtout si nos fonctions sont régies par un cadre professionnel. À ce sujet, un article publié dans la revue *Psychologie Québec* souligne l'importance de considérer la problématique du suicide, et toutes les autres situations traumatisantes, à titre de professionnel :

*Dans le cadre du processus de révision du système professionnel, le groupe ministériel sur les professions de la santé mentale et des relations humaines, dans son deuxième rapport déposé en juin 2002, consacrait une partie de ses travaux au problème du suicide et de toutes autres situations traumatisantes. Il recommandait que la prévention du suicide fasse partie du champ de pratique de chacune de ces professions.*²

Comme le suicide est la situation qui se rencontre le plus souvent, il faut intégrer cette optique et estimer que la prévention du suicide fait partie de notre champ d'intervention au sens large du mot. En d'autres termes, il existe une réelle volonté de prévenir le suicide, entre autres choses. Il convient de reconnaître également que nous ne sommes pas tous confortables avec cette question tant le phénomène du suicide est complexe. Il en est de même pour toutes les autres situations traumatisantes. Par exemple, nous devons comprendre qu'il y a une distinction importante entre la crise suicidaire elle-même, ce qui la précède et ce qui en découle. Notre intervention sera adaptée selon le contexte et les diverses circonstances.

² DESJARDINS, Pierre, M.Ps. et ROUSSY, Gaëtan, M. Ps., « Le suicide : le Québec est particulièrement touché », *Psychologie Québec*, vol. 21, no 2 (mars 2004), p.7.

Le CHIC centre ses actions principalement autour de la promotion, la prévention, l'intervention et la postvention. Les membres dudit comité ont, à cet effet, élaboré deux protocoles, lesquels mettent en relief la promotion, la prévention et l'intervention, appelé « Protocole d'intervention », le second vise plus particulièrement la postvention en cas de situations traumatisantes, soit pendant et après la crise, et on l'appelle le « Protocole de postvention en cas de situations traumatisantes ». Ce comité rejoint la mission du Cégep puisqu'il agit sur la conscientisation des personnes lorsqu'il organise des semaines de sensibilisation à la prévention du suicide, entre autres choses. Il informe, sensibilise et est apte à une intervention de support et de référence. Il travaille aussi en collaboration avec le Centre de prévention du suicide (CPS-02) pour offrir une formation de base à tout le personnel ainsi qu'aux étudiants qui le désirent. De plus, cette précieuse collaboration nous assure un cadre de référence et représente selon nous la ressource du milieu qui est la plus importante à connaître. Cette clarification des rôles de chacun des comités nous permet de mieux saisir les interventions possibles et pertinentes selon les problématiques.

S'appuyant sur cette perspective, il importe à ceux et celles qui se sentent concernés d'amorcer, avec le comité oeuvrant en prévention du suicide, un ensemble d'actions visant la prévention puisqu'il s'agit là du principal défi de ce comité. En toutes circonstances, il est disponible bénévolement et agit en complémentarité avec d'autres ressources. En terminant, il faut insister sur le fait qu'il est possible de prévenir le suicide.

Le Comité de postvention